

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Approbation du procès-
verbal de la séance du
conseil municipal du 28
mai 2026**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

22/06/2026

Que la convocation du
Conseil a été faite le 5
juin 2026

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

DEL n° 2026-066

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 11 juin 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à la salle du conseil municipal à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, Mme PIRES, M. MANAC'H, Mme MAILLARD, Mme LE BRAS, Mme KEPEKLIAN, M. GERBE, M. CHANDELIER Mme BERBY, Mme BORIE, M AFONSO FERNANDES, Mme LACUBE-GRAND, M. BRASSEUR, Mme BOURIN, M. DUHEM, Mme ESTEBAN-RODRIGUEZ, M. REMOND, Mme BEN NASSER, M. ASJAD

Etaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. HUMBERT donne pouvoir à Mme NORDMANN, M. PERRIN donne pouvoir à M. SEIGNE, Mme ESTERBET donne pouvoir à Mme BERBY, M. FRAISSE donne pouvoir à Mme KEPEKLIAN, M. DE FARIA donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF, Mme GUZIK donne pouvoir à M. PLANCHE, Mme GONÇALVES donne pouvoir à Mme BEN NASSER

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Pascal SEIGNÉ pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur Pascal SEIGNÉ est désignée secrétaire pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités

Considérant la présentation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal, qui s'est tenue le 28 mai 2026, établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame Véronique KERGUIDUFF,

ANNEXES :

- Procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2026

Le Conseil municipal, **avec 26 POUR et 3 CONTRE**, approuve le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026, joint en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Pascal SEIGNÉ



Beauchamp, le

Le Maire,



Françoise NORDMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.